

IMPORTANT

Contrôle d'assiduité

des étudiants boursiers des UFR Littéraires

(Langues et communication, Lettres et Philosophie, Sciences Humaines)

Retrait des certificats d'assiduité : **à partir du lundi 21 novembre 2016**

devant le bureau 164 (1^{er} étage Lettres)

Date limite de dépôt dans les urnes (proches du bureau 164) : **le vendredi 9 décembre dernier**
délai.

Les étudiants **redoublants** : doivent remplir une fiche en indiquant les TD déjà validés l'année précédente.

Les étudiants **boursiers à l'échelon 0** : sont concernés par le contrôle d'assiduité.

Pour rappel :

- tout étudiant n'ayant pas rendu son certificat complet dans les délais sera considéré comme non-assidu.